

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**Département de Haute Savoie**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VOIRONS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2006**

**Nombre de membres**

au Conseil de Communauté de Communes : 29

en exercice : 29

qui ont pris part à la Délibération : 26

Pour : 26    Contre : 0    Abst : 0

Convocation a été faite aux 29 membres du Conseil de Communauté de Communes le 5 décembre 2006 pour le 11 décembre 2006 à 20 heures, salle Multimédia de Saint-Cergues.

L'an deux mil six, le onze décembre à vingt heures, le Conseil de Communauté de Communes s'est réuni en séance ordinaire à Saint-Cergues, salle Multimédia, sous la Présidence de M. François-Xavier L'HONEN, Président.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

<b>BONNE</b>	MM. L'Honen, Mme Frarin (suppléante de M. Condevaux), M. Mamet & Mme Jamen
<b>CRANVES-SALES</b>	MM. Thomas, Mme Rouillat, MM. Hendgen, Bernard, Mme Dallmayr, & M. Pelloux (suppléant de Mme Ducruet)
<b>JUVIGNY</b>	MM. Deleaval, Campoy, Fuchs (suppléant de M. Maire) & Mme Veyrat
<b>LUCINGES</b>	M. Grand, Mme Simon & M. Ruffet
<b>MACHILLY</b>	M. Bouvard, Mme Deremble, M. Stehlé (suppléant de Mme Kopec) & M. Charmot
<b>SAINT-CERGUES</b>	MM. Vuilloud, Balsat, Burnier, M. Legou (suppléant de M. Vernay) & M. Pechaubes

**ABSENTS REPRESENTES** MM Condevaux, Mme Ducruet, M. Maire, Mme Kopec & M. Vernay

**ABSENTS EXCUSES :** MM. Fritsch, Tille, Bordet

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** M. Pechaubes

*§§§§§§§§§§*

*Après avoir fait l'appel et déterminé que le quorum était atteint, le Président déclare la séance du conseil communautaire du lundi 11 décembre 2006 ouverte.*

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*Le Président soumet au conseil l'ordre du jour de la présente réunion figurant dans la convocation du 5 décembre 2006.*

**1 - Approbation du compte rendu du 24 octobre 2006**

**2 - Désignation d'un secrétaire de séance**

**3 - INFORMATIONS DIVERSES**

- 3.1 - décisions du Président
- 3.2 - rapport des commissions communautaires
- 3.3 - rapport des délégués aux Syndicats

**4 - FINANCES**

- 4.1 - Décision modificative du Budget annexe de la ZAC de Bonne pour l'exercice 2006

**5 - PERSONNEL - ELUS**

- 5.1 - Régime indemnitaire : mise à jour du régime des astreintes
- 5.2 - Modification du tableau des effectifs
- 5.3 - Prolongation du poste de chargé du développement touristique

**6 - CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS**

**7 - QUESTIONS DIVERSES**

- 7.1 - Modification du règlement des déchetteries intercommunales
- 7.2 - Marché de gardiennage de la déchetterie de Bonne : avenant au marché avec l'entreprise Trigénium - TUMBACH SAS
- 7.3 - Modification des statuts de l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie
- 7.4 - Contentieux d'entretien de la voirie : autorisation d'ester en justice
- 7.5 - Avis sur le plan masse et programme des constructions de la ZAE de BORLY II

*Monsieur le Président propose à l'Assemblée de rajouter à l'ordre du jour l'allocation d'une indemnité de conseil pour le receveur municipal, une décision modificative n° 1 du budget des services généraux et l'adoption d'une convention avec le Conseil Général 74 pour le balisage des sentiers PDIPR.. L'ordre du jour complété par ces 3 points supplémentaires est approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante.*

*§§§§§§§§§§*

## **1 - Approbation du compte rendu du 24 octobre 2006**

*Le compte rendu de la séance du conseil communautaire du 24 octobre 2006 est approuvé à l'unanimité des membres présents.*

## **2 - Désignation d'un secrétaire de séance**

**Monsieur Bernard PECHAUBES** est désigné en tant que secrétaire de séance.

## **3 – INFORMATIONS DIVERSES**

### **3.1 – Décisions du Président**

**n° 17/2006** portant approbation de la convention de mise à disposition d'emballages de gaz médium et grandes bouteilles pour le fonctionnement du poste à souder, avec la Société AIR LIQUIDE, par l'intermédiaire de CYCLADES INDUSTRIES pour un montant de 150,00 €TTC

**n° 18/2006** portant approbation de l'avenant n° 1 au marché conclu avec la Société COLAS à Bonneville pour le programme 2006 de réfection de la voirie communautaire. En effet, compte tenu de circonstances techniques imprévues, les travaux prévus chemin de Seuket à Machilly sont reportés (- 2 730,80 €H.T.) et remplacés par des travaux chemin de la Charrière à Saint-Cergues (+ 1 088,10 €H.T.).

**n° 19/2006** portant approbation du marché relatif à la fourniture d'une armoire DMS (déchets ménagers spéciaux) pour équiper la déchetterie intercommunale de Bonne avec la Société Eco Stock à La Tour du Pin pour un montant de 5 960.00 €HT

**n° 20/2006** portant approbation du contrat relatif à la formation « Tonfa » pour la Police Municipale avec l'Association TIP (techniques d'interventions et de protections) à Amphion les Bains pour un montant annuel de 2 492.00 €

**n° 21/2006** portant prolongation du marché relatif la fourniture de sel de déneigement – signature de l'avenant n° 2 – avec la Société QUADRIMEX à Sallanches dans les mêmes conditions d'application que l'année écoulée et pour une reconduction jusqu'au 31/10/2007

**n° 22/2006** portant renouvellement de la convention relative à la mise à disposition de titres : Tickets Restaurant avec la Société ACCOR SERVICES à Montrouge dans les mêmes conditions d'application que l'année écoulée et pour une reconduction jusqu'au 30/11/2007

**n° 23/2006** portant approbation de la convention pour la location de la salle « Budokan Cranves-Sales » pour la formation « Tonfa » pour la Police Municipale avec l'Association Budokan Cranves-Sales à Cranves-Sales pour un montant mensuel de 50.00 € à compter du 20/11/06 et jusqu'au 31/12/07

**n° 24/2006** portant approbation du marché relatif à la fourniture de quatre panneaux d'accueil pour les zones de départ de randonnée avec la Société Wood Services à Beaumont pour un montant de 3 216.00 €HT

**n° 25/2006** portant approbation du marché relatif aux travaux de rénovation des peintures extérieures du bâtiment « Foyer de ski de fond Plaine Joux » avec la Société Artisan Toutes Mains (Monsieur Yvon BERTHIER) à Onnion pour un montant de 1 400.00 €HT

**n° 16/2005–7** portant approbation du marché public relatif à la réalisation de l'étude d'impact sur le secteur de la future zone de Borly II avec le Cabinet SAGE à Annecy-le-Vieux pour un montant de 3 600 €H.T.

**n° 26/2006** portant approbation du marché relatif aux travaux d'élagage au lamier et de déchiquetage des branches sur la voirie communautaire – programme 2006 - avec la Société BIBOLLET à Cornier pour un montant de 570.00 €HT la journée pour l'élagage au lamier et pour un montant de 180,00 €HT la journée pour la location du déchiqueteur

### **3.2 - rapport des commissions communautaires**

#### **- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :**

M. Georges DELEVAL rappelle que l'avancement des études concernant le secteur de Borly est à l'ordre du jour de la présente séance du Conseil Communautaire. Il indique qu'une réunion de travail a eu lieu le 19 novembre 2006 avec les concessionnaires des réseaux. Des précisions seront demandées à ces concessionnaires afin de clarifier certains points et permettre la poursuite des études techniques.

Pour le projet des Bois Enclos, la démolition des bâtiments va débuter en janvier après validation du processus de déconstruction courant décembre 2006. Enfin, des précisions concernant les emprises des voies routières liées au projet de désenclavement du Chablais ont été demandées au service responsable.

#### **- POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE :**

M. Denis THOMAS informe l'Assemblée d'une rencontre avec M. Christophe FRADIER, chargé de la politique du logement à la Région RHONE-ALPES. Deux types d'aides sont possibles ; la première pour accompagner la construction de logements locatifs aidés en complément du financement CCV dans le cadre du PLH (pour les logements PLAI et PLUS) et une seconde pour les acquisitions foncières. Une convention de partenariat sera signée à cet effet entre la CCV et la Région RHONE-ALPES.

Une information est également communiquée concernant la sédentarisation d'une famille de gens du voyage à JUVIGNY dans une maison qui appartient à l'Etat.

#### **- VOIRIE, DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES :**

M. Louis VUILLOUD indique que les opérations d'élagage des bords de route au lamier ont commencé. Le matériel de déneigement est prêt. La consultation des bureaux d'études pour la réorganisation du service déchetterie a été lancée. Des candidats seront auditionnés prochainement.

#### **- CREATION, GESTION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET VOLET TOURISTIQUE :**

M. PECHAUBES expose que la Commission Tourisme s'est réunie le 5 décembre 2006. L'ordre du jour était consacré à l'examen des missions locales. Des projets avancent et certains sont en voie de réalisation. Pour les sentiers, les boucles proposées et modifiées sont retenues par le Conseil Général 74. Le travail de préparation du balisage est très avancé grâce à la participation active de M. CODURI. Une ébauche de sentier VTT a été présentée. Le devis de l'école de LULLIER a été révisé de 21 575 € à 11 106 € mais il reste à valider. Le projet événementiel pour les Voirons est dans sa première phase d'état des lieux.

M. BALSAT apporte des précisions concernant les sentiers et le travail de balisage.

#### **- FINANCES**

M. BOUVARD informe l'Assemblée de la tenue de la réunion consacrée aux fonds genevois. L'enveloppe globale s'élève à 77 millions d'euros grâce à une augmentation de 10 % du nombre de frontaliers. Cette somme est répartie à hauteur de 60 % pour les Communes, 20 % pour les subventions aux projets communaux et 20 % utilisée par le Département pour les projets structurants.

#### **- COMMUNICATION :**

L'ordre du jour de la dernière réunion a été consacré au site Internet. Un effort devra être fait pour sa gestion.

### **3.2 - rapport des délégués aux Syndicats**

#### **SIDEFAGE**

M. Michel RUFFET informe l'Assemblée des modifications intervenues pour le traitement des déchets des équipements électriques et électroniques. Il s'agit de la prise en charge des frais de traitement des appareils par les constructeurs par le biais d'une taxe payée lors de l'achat des appareils. Une modification de notre marché actuel pour cette filière est à étudier.

#### **SMEDT**

M. Denis THOMAS évoque l'avancée des études sur les transports et la nécessité de mettre en concordance les différents acteurs de l'organisation des transports sur notre bassin de vie. Il rappelle les incertitudes sur le bouclage du financement du CEVA. Dans le cadre d'une sortie organisée par le SEGH, il expose le cas des Communes situées autour de Voirons, en Isère, qui ont pu, en peu de temps, mettre en place un réseau de transports en commun.

#### **HOPITAL**

Un point est fait sur l'avancement des acquisitions foncières pour le futur hôpital.

#### **EPF**

Un Conseil d'Administration s'est déroulé le 17.11.2006. A ce jour, 136 Communes adhèrent pour une population de 272 125 habitants. Pour la CCV, les acquisitions minimales garanties s'élèvent à la somme de 375 345 € et les actes notariés signés représentent une somme de 827 950 €. Les demandes de BONNE et SAINT CERGUES ont été acceptées. La Taxe Spéciale d'Équipement est fixée à 8 € par habitant. Le budget primitif 2007 s'élève à 11 875 000 € en dépenses et recettes de fonctionnement et à 9 390 000 € en investissement. L'Assemblée Générale annuelle aura lieu le 15.12.2006 à CERVENS.

## SIMBAL

La Commission Tourisme du SIMBAL s'est réunie le 27 novembre 2006. Elle fut consacrée à la présentation des travaux et réalisations du réseau touristique du Genevois Haut Savoyard. Il se consacre à la promotion des territoires, à l'appui aux projets locaux et au soutien aux professionnels de l'hébergement et de la restauration. Pour les perspectives 2007, des propositions ont été avancées. D'autre part, la conclusion d'un troisième contrat n'est pas certaine.

## 4 – FINANCES

### 4.1 – DELIBERATION N°44/2006 BUDGET DU PARC D'ACTIVITES DE LA MENOGE (ZAC COMMUNAUTAIRE DE BONNE) — D.M. N° 1

Une partie des travaux de la ZAC de Bonne a été réalisée en maîtrise d'ouvrage déléguée avec le SELEQ 74. Aussi, à ce titre, la Communauté de Communes des Voirons règle chaque année une participation au SELEQ 74 et ceci jusqu'en 2014. Comme pour chaque exercice budgétaire, il convient d'intégrer cette participation dans la comptabilité de stock sur le compte des frais accessoires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'effectuer la décision modificative suivante :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES		RECETTES	
COMPTES	DEBITS	COMPTES	CREDITS
608 – 90	3 970.00	71355 – 90	3 970.00
6015 – 90	3 970.00	796 - 90	3 970.00
<b>TOTAL</b>	<b>7 940.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 940.00</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES		RECETTES	
COMPTES	DEBITS	COMPTES	CREDITS
3555 – 90	3 970.00	1641 – 90	3 970.00
<b>TOTAL</b>	<b>3 970.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 970.00</b>

### 4.2 - DELIBERATION N° 45/2006 BUDGET DES SERVICES GENERAUX — D.M. N° 1

Le Président indique à l'Assemblée que la Société ONYX a versé un chèque de caution de 4 600 € en août 2002 au SIDRIP au titre du marché d'exploitation de la déchetterie de Bonne. Ce syndicat ayant été dissous au moment de la création de la Communauté de Communes des Voirons en 2003 et les excédents repris, il convient de rembourser cette caution, le marché étant arrivé à échéance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de procéder à la décision modificative n° 1 du budget des services généraux ainsi qu'il suit :

#### SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES		RECETTES	
COMPTES	DEBITS	COMPTES	CREDITS
165 - 812 Dépôt et cautionnement reçu	4 600.00		
2313 - 812 Constructions	- 4 600.00		
<b>TOTAL</b>	<b>0.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0.00</b>

- **DECIDE** de rembourser cette caution de 4 600 € à la Société ONYX et charge Monsieur le Président de procéder à ce remboursement.

### 4.3 – DELIBERATION N°46/2006 – INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Président rappelle que les arrêtés interministériels des 16 décembre 1983 et 12 juillet 1990 précisent les modalités d'attribution de l'indemnité de conseil pour les Receveurs Municipaux.

Il donne lecture de la demande de Monsieur Alain BRAULT, Receveur Municipal depuis le 07 janvier 2006 et demande à l'Assemblée de se prononcer.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 22 voix pour et 4 contre,

- **DECIDE** d'allouer à Monsieur Alain BRAULT, receveur Municipal, l'indemnité de conseil au taux maximum, soit 671,27 €brut,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

## 5 – PERSONNEL – ELUS

### 5.1 – DELIBERATION N°47/2006 PORTANT MISE A JOUR DU REGIME INDEMNITAIRE

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'ajuster le régime indemnitaire concernant les indemnités d'astreinte durant la période hivernale.

En conséquence, le Président propose à l'assemblée délibérante de voter la mise à jour du régime indemnitaire correspondant au tableau reproduit ci-dessous.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

**VU** l'exposé du Président,

**DÉCIDE** de mettre à jour le régime indemnitaire comme suit pour la filière et les grades suivants :

<i>Nature</i>	<i>Grades concernés</i>	<i>Effectifs</i>	<i>Bénéficiaires</i>	<i>Crédit Global Annuel</i>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
. Indemnité d'astreinte	Agent Technique Principal	02	02	17 semaines X 40.20 € = 683.40 €agent (*)
	Agent Technique	01	01	17 week-end X 109.28 € = 1 857.76 €agent
	Agent des Services Techniques	03	03	17 semaines X 40.20 € = 683.40 €agent (*)
				17 week-end X 109.28 € = 1 857.76 €agent
				17 semaines X 40.20 € = 683.40 €agent (*)
				17 week-end X 109.28 € = 1 857.76 €agent

(\*) Les périodes d'astreinte sont déterminées du 15/11 au 15/03 de l'année suivante ; cependant en fonction des conditions climatiques la période d'astreintes pourra être prorogée jusqu'au 31 mars par note de service.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2006 de la Communauté de Communes des Voirons.

**PRECISE** que les régimes indemnitaires octroyés pour l'ensemble des filières seront actualisés automatiquement en fonction de l'évolution des textes législatifs ou réglementaires.

**PRECISE** que dans le cadre des astreintes et compte tenu des nécessités de service (déneigement notamment), les agents pourront être amenés à travailler dans le cadre des dispositions relatives à l'organisation du travail programmée tel qu'elles figurent dans les règles applicables à la fonction publique d'état (décret 2000-815 du 25 août 2000, article 3.I.I et circulaire n° 2001-57 du 25 juillet 2001, article 7.I)

### 5.2 - DELIBERATION N°48/2006 PORTANT CREATION DE POSTES

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de créer deux postes d'agent technique en chef, deux postes de brigadiers de police et un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe afin de renforcer la technicité et l'encadrement des services.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, **le conseil communautaire** à l'unanimité des membres présents:

- **DECIDE** de créer deux postes d'agent technique en chef, deux postes de brigadier de police et d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- **APPROUVE** l'état du personnel ci-dessous, avec détermination du régime indemnitaire susceptible d'être alloué à chaque cadre d'emploi et grade,

<i>Agents titulaires</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Effectif budgétaire</i>	<i>Dont effectif pourvu</i>	<i>Dont temps non complet</i>	<i>Régime indemnitaire : calcul du crédit global, taux ou coefficient individuel maximum</i>
Attaché	A	2	1	-	I.F.T.S. : coefficient 8 I.E.M.P. : coefficient 3 Indemnité d'itinérance : 100 %
Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0	-	I.A.T. : coefficient 8 I.E.M.P. : coefficient 3
Adjoint Administratif	C	1	1	-	I.A.T. : coefficient 8 I.E.M.P. : coefficient 3

<i>Agents titulaires</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Effectif budgétaire</i>	<i>Dont effectif pourvu</i>	<i>Dont temps non complet</i>	<i>Régime indemnitaire : calcul du crédit global, taux ou coefficient individuel maximum</i>
Ingénieur	A	1	1	-	Prime de rendement : taux 6 % I.S.S. : coefficient 25 et modulation 1.15
Agent Technique en Chef	C	2	0	-	I.A.T. : coefficient 2,3 I.E.M.P. : coefficient 2,5
Agent Technique Principal	C	2	2	-	I.A.T. : coefficient 2,3 I.E.M.P. : coefficient 2,5
Agent technique	C	1	-	-	I.A.T. : coefficient 2 I.E.M.P. : coefficient 1
Agent des services techniques	C	5	5	-	I.E.M.P. : coefficient 1 (à partir du 6 <sup>ème</sup> échelon : I.E.M.P. coefficient 1,8)
Chef de police municipale	C	1	1	-	Indemnité spéciale de fonction : taux 18 % I.A.T. : coefficient 8
Brigadier	C	2	0	-	Indemnité spéciale de fonction : taux 18 % I.A.T. : coefficient 5
Gardien principal	C	2	2	-	Indemnité spéciale de fonction : taux 18 % I.A.T. : coefficient 5
Gardien	C	1	1	-	Indemnité spéciale de fonction : taux 18 % I.A.T. : coefficient 5

Etat des emplois non titulaires ci-dessous, créés en application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

<i>Agents non titulaires</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Effectif budgétaire</i>	<i>Dont effectif pourvu</i>	<i>Dont temps non complet</i>	<i>Régime indemnitaire : calcul du crédit global, taux ou coefficient individuel maximum</i>
Agent technique (alinéa 3-2)	C	1	-	-	I.A.T. : coefficient 1 I.E.M.P. : coefficient 1
Agent des services techniques (alinéa 3-2)	C	1	-	-	I.E.M.P. : coefficient 1
Adjoint administratif (alinéa 3-1)	C	1	1	-	-

### **5.3 - DELIBERATION N°49/2006 PORTANT PROLONGATION DE LA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE**

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 23 mai 2006, la Communauté de Communes des Voirons a créé un poste d'Attaché Territorial chargé du développement économique dans son volet touristique.

Il était convenu qu'une première mission se déroule jusqu'en décembre 2006 et soit susceptible d'être prolongée en cas de besoin.

Compte tenu du programme de travail à venir notamment le balisage des sentiers et la communication, en lien avec les élus compétents, Monsieur le Président propose de prolonger ce travail pendant six mois à temps complet.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, **le conseil communautaire** à l'unanimité des membres présents:

- **CONFIRME** l'intérêt pour le poste de catégorie A, niveau Attaché Territorial, spécialement chargé du développement économique dans son volet touristique.
- **CHARGE** Monsieur le Président de pourvoir ce poste dans les meilleurs délais.

## **6 - CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS**

La troisième réunion consacrée à la préparation des discussions sur l'évolution de l'intercommunalité est fixée au 9 janvier 2007 à SAINT-CERGUES. La date des vœux de la CCV est annoncée ainsi que les prochaines réunions de travail au sujet des déchetteries, de la communication et du tourisme. Les réunions publiques destinées à la présentation du SCOT sont également annoncées.

## **7 - QUESTIONS DIVERSES**

### **7.1 – DELIBERATION N°50/2006 PORTANT MODIFICATION DU REGLEMENT DES DECHETTERIES INTERCOMMUNALES**

Monsieur le Président fait part à l'Assemblée de la nécessité de modifier le règlement des déchetteries compte tenu des évolutions techniques liées à la collecte des déchets, des nouveaux marchés de prestation de service et des réflexions menées par la Commission Voirie-Déchets pour simplifier les horaires d'ouverture des installations.

Il donne lecture du projet de règlement proposé qui serait applicable au 01.01.2007.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, **le conseil communautaire** à l'unanimité des membres présents:

- **APPROUVE** le règlement des déchetteries intercommunales joint à la présente délibération et applicable au 01.01.2007.
- **CHARGE** Monsieur le Président de son application.

### **7.2 - DELIBERATION N°51/2006 AVENANT N° 1 AU MARCHE DE GARDIENNAGE DE LA DECHETTERIE DE BONNE**

Monsieur le Président indique à l'Assemblée qu'il convient de signer un avenant n° 1 au marché conclu avec l'entreprise Trigénium-TUMBACH SAS pour le gardiennage de la déchetterie de Bonne compte tenu de l'adoption des nouveaux horaires d'ouverture au public de cette installation à compter du 01.01.2007.

Il précise qu'il s'agit d'une modification de la répartition saisonnière et hebdomadaire des horaires d'ouverture qui n'aura pas d'incidence financière puisque le nombre total d'heures d'ouverture sur une année demeure inchangé.

Monsieur le Président donne lecture du projet d'avenant n° 1.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, **le conseil communautaire** à l'unanimité des membres présents:

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 à intervenir avec la Société Trigénium-TUMBACH SAS pour le marché de gardiennage de la déchetterie de Bonne.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à le signer.

### **7.3 - DELIBERATION N°52/2006 – APPROBATION DES DIVERSES ADHESIONS A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER**

Monsieur le Président rappelle que par délibération n° 52/2003 en date du 30 septembre 2003, la Communauté de Communes des Voirons a adhéré à l'Établissement Public Foncier Local de la Haute-Savoie.

Les Communes de Bluffy, Thônes et la Communauté de Communes du Val des Usses ont demandé par délibération respective à adhérer à l'E.P.F.L. de Haute-Savoie.

Le Conseil d'Administration de l'E.P.F.L. de Haute-Savoie a approuvé les demandes d'adhésion des établissements énoncés ci-dessus. En application des dispositions de l'article L 5211.18 du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément à l'article V des statuts de l'E.P.F.L., il appartient à la Communauté de Communes des Voirons de se prononcer, en tant que membre de l'E.P.F.L. de Haute-Savoie, sur ces demandes d'adhésion formulées par les Communes et Communautés de Communes précitées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents:

**APPROUVE** l'adhésion des Communes de Bluffy, Thônes et la Communauté de Communes du Val des Usses à l'E.P.F.L. de Haute-Savoie.

### **7.4 - DELIBERATION N°53/2006 – CONTENTIEUX ROUTE DE CHEMENOUD – AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que Monsieur Rinaldo MADDALENO, domicilié route de Chemenoud à Cranves-Sales a assigné la Communauté de Communes des Voirons en justice afin que le Tribunal de Grande Instance de Thonon-Les-Bains ordonne une expertise judiciaire pour un problème d'infiltration d'eaux dans sa propriété qui proviendrait selon lui d'un défaut d'étanchéité du fossé de la route.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents:

**AUTORISE** Monsieur le Président à défendre la Communauté de Communes des Voirons en justice dans cette affaire et à s'adjointre un avocat, Maître Olivier GONNET.

### **7.5 - DELIBERATION N°54/2006 – PLAN MASSE ET PROGRAMME DES CONSTRUCTIONS DE LA ZAE DE BORLY II**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée les études préalables engagées pour la ZAE de Borly II.

Il expose les projets de plan masse et programme des constructions prévisionnels tels qu'envisagés sous réserve d'éventuelles contraintes liées à la présence de la conduite de transport de gaz naturel.

Il précise qu'une étude approfondie est engagée à ce sujet dans un contexte réglementaire qui vient d'évoluer récemment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents:

**APPROUVE** le plan masse et le programme des constructions prévisionnels pour la ZAE de Borly II (qui figurent en annexe de la présente délibération),

**CHARGE** Monsieur le Président de poursuivre les études préalables en ce sens.

## **7.6 - DELIBERATION N° 55/2006 PORTANT ADOPTION D'UNE CONVENTION POUR LA REALISATION D'OPERATIONS DE MISE EN PLACE DE LA SIGNALÉTIQUE DIRECTIONNELLE DEPARTEMENTALE AVEC LE CONSEIL GENERAL 74**

Monsieur le Président fait connaître au Conseil Communautaire que le Conseil Général a mis en place des modalités d'intervention en faveur du développement cohérent de la randonnée dans l'espace naturel. La Charte départementale de balisage des sentiers de randonnée a été approuvée. Une nouvelle étape de sa mise en œuvre peut maintenant être envisagée.

Le Conseil Général pourrait ainsi fournir aux groupements de communes volontaires pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de sections de sentiers susceptibles d'être inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, le matériel signalétique conforme à la Charte Départementale. En contrepartie, ces maîtres d'ouvrage s'engageraient à assurer la pose de ce matériel, et l'entretien pérenne de l'itinéraire.

M. le Président donne lecture de la convention proposée par le Conseil Général.

Il propose que la Communauté de Communes des Voirons assure la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement des itinéraires pédestres du Sauget, de la Cave aux Fées et du Pralère sur les Communes de Cranves Sales, Machilly, Lucinges et Saint Cergues, et qu'il se porte volontaire pour installer sur ces itinéraires, la signalétique proposée par le Conseil Général. La Communauté de Communes des Voirons, pourrait ainsi réaliser dans des conditions intéressantes, la mise en place sur ces sections d'une signalétique qui s'insérerait dans un dispositif destiné à couvrir progressivement l'ensemble du département.

**C'EST POURQUOI APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :**

**CONFIRME** qu'il se porte maître d'ouvrage de l'aménagement des itinéraires mentionnés ci-dessus, soit environ 24 km pour y installer le balisage conforme à la Charte Départementale sur cet itinéraire ;

**S'ENGAGE** à assurer la présence d'au moins un délégué local aux côtés du Conseiller Technique qui sera mis par le Conseil Général à la disposition de la Communauté de Communes des Voirons pour la conception du plan de balisage

**S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires pour :

faire mettre en place le matériel qui sera fourni par le Conseil Général dans les conditions qui sont définies par la « Charte de balisage » dans un délai de 2 mois après leur mise à disposition sauf condition climatique défavorable.

Entretenir les itinéraires ainsi balisés pendant au moins 10 années à compter de la signature de la convention

**AUTORISE** son Président à signer la convention proposée par le Conseil Général

## EMARGEMENTS

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2006

<i>F.X. L'HONEN</i>		<i>B. TILLE</i>	<i>Absent-excuse</i>	<i>J. BOUVARD</i>	
<i>C. FRARIN</i> <i>(suppléante de</i> <i>P.CONDEVAUX)</i>		<i>J. PELLOUX</i> <i>(suppléant de M.</i> <i>DUCRUET)</i>		<i>C.DEREMBLE</i>	
<i>G. FRITSCH</i>	<i>Absent-excuse</i>	<i>G. DELEVAL</i>		<i>G. STEHLE</i> <i>(suppléant de M.</i> <i>KOPEC)</i>	
<i>G. MAMET</i>		<i>C. CAMPOY</i>		<i>F. CHARMOT</i>	
<i>M.J. JAMEN</i>		<i>O. FUCHS</i> <i>(suppléant de E.</i> <i>MAIRE)</i>		<i>L. VUILLOUD</i>	
<i>D. THOMAS</i>		<i>C. VEYRAT</i>		<i>B. BALSAT</i>	
<i>G. ROUILLAT</i>		<i>J.P. BORDET</i>	<i>Absent-excuse</i>	<i>G. BURNIER</i>	
<i>Y. HENDGEN</i>		<i>C. GRAND</i>		<i>A. LEGOU</i> <i>(suppléant de C.</i> <i>VERNAY)</i>	
<i>J. BERNARD</i>		<i>P. SIMON</i>		<i>B. PECHAUBES</i>	
<i>C. DALLMAYR</i>		<i>M. RUFFET</i>			